

FICHE INFIRMERIE



Année scolaire 2024-2025

NOM-PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

Régime : Interne (DP Externe

NOM et ADRESSE des PARENTS ou REPRESENTANT LEGAL :

Code postal

Commune :

EN CAS D'ACCIDENT, le lycée s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de nous faciliter la tâche en nous communiquant vos coordonnées téléphoniques.

Tél domicile :

Père : N° de tél. du travail :

N° de portable :

Mère : N° de tél. du travail :

N° de portable :

Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir très rapidement :

Adresse du centre de sécurité sociale :

Si vous êtes titulaires de la CMU, joindre la photocopie au dossier indispensable pour la pharmacie et l'hôpital.

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire.

Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu' accompagné de sa famille.

Pour les élèves inscrits pour la première fois au L.P : joindre les photocopies des certificats de vaccinations.

Nom et adresse établissement précédent :

IMPORTANT : CETTE FICHE EST UN DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par la famille.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaire.

OBSERVATIONS

Votre enfant a-t-il un problème de santé important, si oui, lequel ?

Allergies diverses (médicaments ou autres), précisez :

Maladies chroniques ou handicap, précisez :

Interventions chirurgicales subies, accidents, précisez :

Traitements médicaux de longue durée précisez :

Port de lunette, lentilles, prothèses auditives, précisez :

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'un PAI, d'un PAP, d'un PPS, d'un PPRE **joindre le document le cas échéant**

Pour la mise en place d'un PAP ou d'un PAI il est impératif de contacter le service de santé scolaire au 03.81.52.50.37.

Nom – adresse et téléphone du médecin traitant :

- Pour les internes : les médicaments doivent être déposés à l'Infirmierie avec la photocopie de l'ordonnance du médecin.
- Les élèves de terminale (bac pro et cap) dispensés d'EPS à l'année ou sur une longue durée doivent récupérer auprès de l'infirmière un document à remplir et à signer par leur médecin afin de pratiquer l'EPS adapté.

Je soussigné Madame et/ou Monsieur exerçant l'autorité parentale, certifie avoir pris connaissance des informations précitées.